

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 25 (1922-1923)

Artikel: Quelques documents
Autor: Bovet, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-750004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES DOCUMENTS

Les événements suivent leur cours, leur cours désastreux, prédit ici même le 10 février (page 393); ils suivent leur cours fatal, puisque les hommes d'Etat en arrivent à sacrifier leur intelligence, et les intérêts des peuples, à la vanité du prestige...

A quoi bon discuter? En vingt discours, Poincaré ne sort aucun argument nouveau et trouve moyen d'enfourcher son idée fixe même à propos du centenaire de Blaise Pascal... Quant à ceux qui répètent docilement: « Il faut que la France soit payée », sans s'occuper de l'efficacité des moyens; ou quant à ceux qui traitent de « boche » quiconque ne pense pas officiellement, non, ce n'est plus la peine de raisonner avec eux.

Contentons-nous de citer aujourd'hui quelques documents, pour ceux qui cherchent la vérité.

I

LE LIVRE VERT ITALIEN

De temps à autre les journaux mentionnent en passant « le memorandum italien »; ils en parlent comme d'une chose très connue, qui leur serait familière; j'ai quelques doutes à cet endroit...

Il faut dire que le gouvernement italien, même sous Mussolini, n'a jamais bien su informer l'étranger; même pendant la guerre, il fit peu de propagande ou la fit mal; il en résulte des jugements erronés, dont l'Italien s'indigne et dont il est pourtant un peu responsable. Ayant passé quelques jours à Rome, en mai, je fus reçu assez longuement par Mussolini; il me signala le Livre vert, présenté à la Chambre le 26 février, et m'en fit remettre un exemplaire. C'est là que j'ai lu (pages 102—105) le memorandum italien sur les réparations et sur les dettes interalliées. Et combien d'autres choses encore!

Le Livre vert apporte en effet le procès-verbal des deux conférences interalliées de Londres et Paris, qui précédèrent immédiatement l'occupation de la Ruhr. (D'après une note — à page 206 — il y aurait également un Livre blanc anglais, sur le même sujet; la France et la Belgique ont-elles aussi publié ce procès-verbal? je ne sais.)

La conférence de Londres dura du 9 au 11 décembre 1922; celle de Paris du 2 au 4 janvier 1923. Y prirent part, en particulier :

pour la Belgique: Theunis, Jaspar;
pour la France: Poincaré, de Lasteyrie;
pour la Grande-Bretagne: Bonar Law, Baldwin;
pour l'Italie: Mussolini, della Torretta.

Un procès-verbal de ce genre n'est pas facile à lire: il ne contient rien de faux, mais il ne dit pas tout; il s'ingénie même à atténuer, si ce n'est à masquer, les conflits essentiels. Le lecteur doit donc interpréter, lire entre les lignes, et court alors le risque d'imaginer au delà de la réalité.

Je ne résumerai ici que deux ou trois points, en indiquant entre parenthèses les pages du Livre vert où l'on trouvera le texte complet; ces quelques points suffiront à réfuter certains commentaires que je lis aujourd'hui (mardi 7 août) aussi bien dans le *Journal de Genève* que dans la *Neue Zürcher Zeitung*.

A Londres, au cours des deux premières séances, les ministres alliés se sont manifestement rapprochés d'une entente, l'Angleterre se déclarant prête à des sacrifices importants, dans la question des dettes interalliées, à condition qu'on aboutisse à un accord définitif (36, 38, 49); mais dès la troisième séance Poincaré expose son plan d'une occupation de la Ruhr (48), et déclare à plusieurs reprises que cette occupation est nécessaire, *quelles que soient les décisions de la Conférence* (51)! Mussolini signale tout de suite le péril: « Hier, nous étions à Londres et avions réalisé un pas en avant; aujourd'hui nous sommes à Essen et dans les localités voisines. Dans l'intérêt de l'Entente, il importe de revenir à Londres sans retard » (49).

Poincaré lui-même parle de la Ruhr comme d'un « pis aller » (31) et Theunis comme d'un « acte de désespoir » (30), tandis que Bonar Law déclare au contraire: « M. Poincaré a parlé de l'occupation de la Ruhr comme d'une espèce de pique-nique pour soldats français » (51). L'Angleterre soulève des objections très graves, très fondées (136); elle demande que des personnalités neutres et objectives établissent enfin la puissance de paiement de l'Allemagne (45, 72, 154), mais elle-même ne fait pas des propositions qui puissent satisfaire la France;

Poincaré le démontre, avec des arguments souvent très forts (123 ss, 138 ss).

C'est ici qu'intervient le memorandum italien, déjà présenté à Londres, le 9 décembre, par Mussolini (27 ss), puis représenté à Paris, avec quelques modifications, par della Torretta (102, 148 ss).

Il ne s'agissait pas simplement, pour Mussolini, de traiter quelque point particulier, comme celui du moratorium demandé par l'Allemagne; il s'agissait de trouver « une solution intégrale et définitive » du problème des réparations. « Du moment que nous sommes réunis à Londres, je crois que nous devons prendre l'engagement solennel et réciproque de ne pas nous séparer sans avoir résolu ce problème en principe... Tous les peuples de l'Europe attendent avec angoisse les résultats de notre réunion, et cette angoisse augmente de jour en jour à cause de la crise économique qui s'aggrave sans cesse ». Dans cette introduction il y a déjà un ton qu'aucun autre ministre n'a su trouver; elle est suivie de propositions pratiques sur les gages *productifs* à obtenir de l'Allemagne avant de lui accorder le moratorium.

Theunis constate (30) « que le projet italien a le mérite de poser ouvertement la question »; Poincaré reconnaît à diverses reprises (31, 51) qu'il fournit une base de discussion et se rapproche du point de vue français. Et pourtant ce memorandum italien n'a jamais été discuté, ni à Londres ni à Paris (ce qui explique pourquoi Mussolini jugea inutile d'assister en janvier à la réunion de Paris)! On a débattu longuement la note allemande, le projet anglais, le projet français; mais devant le projet italien, et malgré l'insistance de della Torretta (71, 133, 151), on s'est contenté d'une révérence polie; comment expliquer cette erreur?

Erreur énorme. En effet, on peut résumer en peu de mots les trois points de vue anglais, français et italien:

Poincaré: moratorium à l'Allemagne, mais avec gages (la Ruhr).

Bonar Law: moratorium, sans gages.

Mussolini: moratorium, avec gages (mais pas la Ruhr). Voir surtout page 50! Poincaré déclare dans la dernière séance,

du 4 janvier: « Deux idées sont en discussion: le moratorium avec gages et le moratorium sans gages. Ces deux idées sont inconciliables. La France ne peut faire ici aucune concession. » (152.) C'est très juste, ... sauf qu'il y avait un troisième projet, italien, prévoyant des gages (mais pas la Ruhr !) projet auquel la Grande Bretagne se serait certainement ralliée, si la France et la Belgique l'avaient accepté, avec telle ou telle modification, Mussolini ayant déclaré (32) que son projet n'était pas « définitif ».

Si l'accord s'était fait sur le projet Mussolini, et que, dans la suite, les gages prévus se fussent révélés insuffisants, *alors* l'occupation de la Ruhr se serait faite d'un commun accord ... Mais pour Poincaré cette occupation était déjà décidée avant la réunion de Londres, et dès lors il importait d'écartier poliment le projet italien et d'insister sur l'insuffisance du projet anglais ...

Depuis le mois de janvier, une quantité de notes et de discours ont embrouillé la situation à tel point, que même les journalistes ne s'y retrouvent plus. Il vaut la peine de remonter jusqu'aux journées de Londres, en décembre 1922; elles furent décisives; tout le reste n'est guère que du camouflage.

II

LE RAPPORT DARIAC

NOMBREUSES et éloquentes sont les protestations qui s'élèvent en France contre tout soupçon d'une politique d'annexion ou de démembrlement des terres allemandes. Poincaré en particulier fait presque chaque semaine des déclarations très nettes, dont on ne saurait suspecter la sincérité, quoi qu'on puisse lui reprocher par ailleurs; et si l'on disait que Poincaré pourrait bien un jour être le prisonnier de la Droite (dont le programme est connu), ce ne serait là qu'une hypothèse à laquelle j'opposerais la volonté bien claire d'une grande majorité du peuple français qui repousse toute idée d'annexion.

Ce n'est pas que je prétende liquider en quelques mots un problème aussi compliqué que celui de l'impérialisme! — Chaque nation traverse tôt ou tard une période d'impérialisme, qui est comme une crise de croissance; elle en guérit plus ou

moins bien, avec des récidives plus ou moins longues. C'est un fait psychologique intéressant, que de voir comment, dans une nation déjà assagie, la jeunesse intellectuelle recommence de temps à autre un rêve d'expansion territoriale; nous en avons eu, en Suisse, des exemples assez récents. (Dans *L'homme dans le rang* de Robert de Traz, lisez le chapitre: « Jeunes énergies », et rappelez-vous la tentation du Vorarlberg!). Dans une étude en préparation, sur le fascisme, il me faudra reprendre tout ce problème; aujourd'hui je tiens simplement à dire ceci:

La France, étant, dans l'ordre chronologique, la première des nations modernes, a été la première aussi à traverser la période impérialiste; c'est chose faite; c'est du passé qui survit encore dans les cerveaux réactionnaires, et dont la grandeur peut tenter encore un poète; mais enfin l'avenir est ailleurs et la lente réalisation de 1789 inspire des conquêtes d'un genre tout différent.

De cela je suis absolument convaincu. En admettant même que les événements prochains (que nul ne peut prévoir dans leurs détails passagers) se déroulent, pour un temps, dans un sens impérialiste et annexioniste, je suis sûr que l'élite française tiendrait bon et finirait par réveiller la conscience publique; grande différence d'avec l'Allemagne de 1914—1918, qui aurait subi docilement la volonté des Ludendorff de tout calibre.

Mais ...; il y a un « mais »; à la suite de circonstances trop longues à rappeler ici, la politique française officielle n'exprime plus l'âme profonde de la France républicaine; il est vrai qu'elle a pour elle la majorité des journaux et tout ce dressage des manifestations publiques que nous connaissons aussi en Suisse; mais elle ne nous en cache pas moins « le véritable visage de la France », ainsi que l'a fort bien dit Aulard. Or, en dépit des plus beaux discours, cette politique officielle tend sournoisement à la dislocation du Reich allemand, et, par là, à des « influences » qui ne seraient que des annexions déguisées.

Quand on reproche aux Alliés de n'avoir rien fait pour que les vrais libéraux allemands arrivent au pouvoir depuis novembre 1918, ils répondent ne pas vouloir se mêler de la poli-

tique intérieure allemande. C'est faux. Un exemple: L'article 78 de la Constitution de Weimar dit: « Les rapports avec les pays étrangers relèvent exclusivement du Reich ». Or la France a un ministre à Munich; pour légitimer cette violation flagrante de la Constitution allemande, elle invoque les dernières lignes du préambule du Traité de Versailles: « Dès ce moment... les relations officielles des Puissances alliées et associées avec l'Allemagne *et l'un ou l'autre des Etats allemands* seront reprises. » — Pourquoi ce ministre français à Munich? Et pourquoi y dépense-t-il des millions pour soutenir certains traîtres séparatistes?

Dans la Sarre, en Rhénanie, et jusque dans la Ruhr, c'est toujours la même tactique séparatiste. Les faits abondent. Le 31 juillet, la *Neue Zürcher Zeitung* publiait un document secret très intéressant sur la préparation d'une République rhénane sous le protectorat de la Haute Commission interalliée; rappelons donc à ce sujet ce que disait l'an dernier le Rapport Dariac.

Le 28 mai 1922 le député Adrien Dariac présentait un rapport sur une mission de contrôle en Rhénanie et dans la Sarre; ce rapport, très discuté par la presse allemande, est assez difficile à trouver en pays de langue française. En voici quelques passages, que je transcris sans commentaire.

« La Rhénanie, dans les premiers mois de 1919, a attendu des modifications à son statut national. Elle a cru à l'annexion à la France, ou à l'autonomie, et si la première de ces éventualités soulevait, sinon des résistances — les populations rhénanes sont assez malléables pour accepter les décisions de la force — du moins des inquiétudes, la seconde paraissait, dans l'ensemble, désirée. La paix de Versailles a abouti à une troisième solution: l'occupation interalliée pour 5, 10 ou 15 ans, mais le maintien de la Rhénanie dans l'unité allemande.

Dans la vie d'une nation, cinq, dix ou quinze années comptent peu. Si nous devons nous retirer au bout de ces courtes périodes, notre rôle doit se borner à une occupation de garantie militaire. Devons-nous rester, au contraire, toutes sortes de possibilités s'ouvrent devant nous...»

(Suivent les trois étapes d'une « politique rhénane »).

« Le premier acte de cette politique, c'est l'organisation financière de la Rhénanie . . . Le second acte, c'est le remplacement des fonctionnaires prussiens par des fonctionnaires rhénans . . . Le troisième, c'est l'extension des pouvoirs de la Haute Commission et la convocation d'une assemblée élue.

Projets ambitieux sans doute, mais qui, exécutés avec sagesse et discernement à mesure que l'Allemagne se dérobera à ses engagements, seraient pleinement justifiés. Politique de longue haleine, où une diplomatie avisée doit rattacher l'un à l'autre les chaînons successifs d'une action réfléchie qui détachera peu à peu de l'Allemagne *une Rhénanie libre sous la garde militaire de la France et de la Belgique.* »

Pour la Sarre, dont « le gouvernement sera confié à une Commission représentant la Société des Nations » (Traité de Versailles, Partie III, Section IV, Annexe, Art. 16), voici ce que conseille le rapport Dariac :

« La politique française doit, dans la Sarre, être faite d'action méthodique et prudente, sans coup de tête prématuré, comme sans timidité excessive.

Une politique nuancée, prudente, soutenue, s'impose : le remplacement progressif de ces fonctionnaires pangermanistes, la conquête de l'école, l'alliance avec ce clergé chez lequel le sentiment national est facilement dominé par des préoccupations d'adaptation aux formes d'un régime nouveau, l'utilisation de la presse, l'organisation syndicale de la classe ouvrière dans un sens déterminé, autant de problèmes qui s'offrent à nos méditations. »

Oui, mais que devient dans tout cela le respect de l'intangible Traité de Versailles ?

La chose est très claire : le but de certains politiciens et diplomates de l'ancienne école, c'est la dislocation du Reich, préparant une forme nouvelle de l'annexion par « influences » de tout genre. Ils sont bien dans la tradition du comte de Gramont, ministre de Napoléon III;¹⁾ tradition reprise

¹⁾ Voir dans la *Neue Zürcher Zeitung* (N° 1063, du 5 août) un feuilleton très intéressant sur les conditions de paix élaborées par le comte de Gramont, le 3 août 1870, à la veille de Wissembourg ! Il demandait entre autres : la réduction de la Prusse aux frontières d'1866; la cession de la Sarre à la France; l'agrandissement de certains Etats allemands aux dépens de la Prusse; la cession de Danzig à la Russie, pour prix de sa neutralité.

vigoureusement par l'Action française, et que plusieurs, même hors de France, acceptent docilement par haine de l'Allemagne, sans se douter qu'ils se rallient ainsi à la mentalité prussienne !

La haine ne fut jamais bonne conseillère. Il y a dans l'histoire, il y a dans l'évolution de l'esprit humain, certaines lois qu'il faut reconnaître et qu'il faut respecter, même et surtout vis-à-vis d'un ennemi, car le respect de ces lois constitue précisément la supériorité morale qui seule peut assurer la victoire définitive.

Toutes les annexions plus ou moins larvées de l'impérialisme répugnent à l'esprit issu de 1789; qu'elles plaisent à l'Action française, c'est logique; mais nous les condamnons, et la réaction actuelle ne saurait ébranler en rien ma confiance en l'avenir.

N'oublions jamais que chaque nation a des aspects divers, dans la réalité et dans les imaginations; quelle est donc la France qui, en 1914, en face d'une Prusse casquée de force et d'orgueil, nous est apparue auréolée de la reconnaissance et de l'amour de vingt peuples divers? C'est la France des Droits de l'Homme, à la fois légendaire et très réelle; et c'est elle que nous retrouverons demain, à l'heure voulue.

III

LA CONSCIENCE PUBLIQUE

Pendant que les «hommes du métier», ceux qui n'ont rien appris, continuent à tripoter dans la haine, dans la violence et dans les intrigues, la conscience publique évolue peu à peu dans ses profondeurs. J'espère dire un jour, bientôt, comment dans l'angoisse de tous nous retrouvons la solidarité vivante, et comment dans la douleur nous retrouvons Dieu ...

Une étape nouvelle de notre vie politique, sociale et morale commence à se dessiner sur un horizon immense et encore confus. La forme (une des formes) que l'Esprit nouveau est en train de créer et d'animer pour de vastes réalisations, c'est la Société des Nations.

L'acharnement avec lequel tous les spadassins de la haine et de la violence combattent la Société des Nations est un bon signe; mais je ne m'y arrête pas; voici par contre deux documents de la *confiance*.

Le premier est une résolution votée à Vienne, le 27 juin, à l'unanimité, par les délégués de 23 Associations nationales pour la Société des Nations. Voici ce texte, dû à la collaboration des délégués français, anglais, belges :

Réparations

I

L'Union des Associations pour la Société des Nations est d'avis que l'organisme de la S. d. N. soit mis en œuvre pour assurer, avec le concours de l'Allemagne et si possible des Etats Unis, un règlement général des questions solidaires des Réparations, des Dettes interalliées et de la Sécurité des frontières.

II

L'Union des Associations pour la Société des Nations met en lumière : qu'une organisation investie, comme la S. d. N., d'une haute autorité internationale, pourra examiner ces questions, dans leur ensemble et dans leur détail, avec plus d'impartialité et plus de facilité que ne peuvent le faire isolément les Gouvernements des Etats, et pourra réaliser notamment avec plus de sûreté et de promptitude :

- 1° la fixation de la capacité réelle de paiement de l'Allemagne;
- 2° l'application du principe de l'affectation par priorité des paiements faits par l'Allemagne à la restauration des régions dévastées;
- 3° les mesures propres à assurer en Allemagne tout contrôle international jugé nécessaire pour la solution du problème;
- 4° l'utilisation du crédit international.

III

La Conférence recommande instamment aux Associations pour la Société des Nations de faire, chacune en ce qui la concerne, au double point de vue tant national qu'international, tous les efforts possibles pour donner au vœu qui précède, avec la plus grande publicité, la plénitude de son effet pratique.

*

L'autre document émane du Congrès protestant qui vient de siéger à Zurich et qui représentait environ cinquante millions de réformés.

Les Eglises et la paix

Le Congrès de l'« Alliance universelle des églises réformées », réuni à Zurich du 20 au 27 juillet 1923, et comprenant des représentants des 38 Unions d'Églises et de 23 nationalités,

vivement ému de l'état si troublé de l'Europe, de la haine et de la défiance qui y régnent si généralement :

déplore l'énormité des dépenses en armements et en préparatifs de guerre et le fait que des effectifs si considérables sont encore maintenus sous les armes;

Le Congrès est persuadé que seule l'application à la vie des peuples des principes du Christianisme établira une paix durable,

il reconnaît que ses obligations à l'égard de son Seigneur et Maître font à l'Église du Christ un devoir de susciter un esprit de fraternité et de bonne volonté entre les nations.

Le Congrès supplie toutes les Églises réformées et leurs membres de donner leur appui individuel et collectif aux divers efforts qui sont faits pour résoudre par la conciliation et l'arbitrage les conflits qui surgissent dans les relations internationales.

Le Congrès affirme à nouveau sa confiance dans la « Société des Nations » fortifiée et agrandie de manière à comprendre tous les peuples. Une telle institution, d'inspiration éminemment chrétienne, offrant pour l'avenir la plus sûre garantie de la paix est un moyen de prévenir les torts et griefs qui engendrent la guerre, il recommande à ses ressortissants de faire tous leurs efforts pour éveiller l'intérêt et l'enthousiasme en sa faveur.

Il sollicite aussi les Églises Réformées de se rattacher à l'« Alliance universelle pour l'amitié entre les peuples par les Églises », dont l'activité et l'influence vont croissant.

Enfin le Congrès leur recommande d'implorer le Dieu et Père de tous les hommes, afin qu'il dirige par son Esprit les peuples du monde ainsi que leurs conducteurs, et qu'il inspire ceux dont l'influence s'exerce par la parole ou par la plume, ensorte qu'ils travaillent d'un commun accord à la grande cause de la Paix.

LAUSANNE

E. BOVET

¤ ¤ ¤

GIBT ES EINE MORALISCHE RELATIVITÄTS-THEORIE?

Es ist eine bekannte kulturgeschichtliche Erscheinung, dass eine einzelwissenschaftliche Theorie, sobald sie in die sogenannten „breiteren Schichten des Volkes“ eindringt, sogleich zu weltanschaulicher Bedeutung, ja unter Umständen zu einem „Glaubensbekenntnis“ erweitert wird. Und zwar geschieht dies nicht nur mit solchen Theorien, die eine derartige Erweiterung sachlich nahelegen und innerhalb gewisser Grenzen berechtigt erscheinen lassen — wie z. B. mit dem Darwinismus —, sondern auch mit neuen einzelwissenschaftlichen Lehren, denen man solche Dehnbarkeit zu „unbegrenzten Möglichkeiten“ zunächst nicht ohne weiteres „ansieht“ — wie z. B. mit dem „Satz von der Erhaltung der Energie“ und ... mit Einsteins Relativitätsprinzip. Psychologisch hat dies einen doppelten Grund: zunächst darin, dass den Menschen „rein theoretische, einzelwissenschaftliche Erkenntnisse“ als solche meistens kalt lassen und dass er sich — als animal metaphysicum! — für sie erst zu erwärmen beginnt, wenn er zu sehen oder doch zu ahnen glaubt, was diese Erkenntnisse für den Sinn und Wert der Welt und des Lebens „bedeuten“. Zweitens lassen sich einzelwissenschaftliche Lehren in weltanschaulicher Erweiterung und ... (was dabei leider meist unvermeidlich!) gleichzeitiger Verflachung ihrer streng wissenschaftlichen Form vom Laien leichter erfassen und schlagwortartig einprägen, als in ihrer vollen wissenschaftlichen Genauigkeit und Schärfe.